



Le Lichtenberg
24 rue du Cimetière
67240 OBERHOFFEN SUR MODER



12 rue François Xavier Richter
67000 STRASBOURG
03 88 45 31 17

www.contact@ajo.fr

www.agence-joel-ohayon.fr

JOEL OHAYON PROMOTION

12, rue François Xavier Richter – 67000 Strasbourg

03 88 45 31 17

contact@ajo.fr/www.agence-joel-ohayon.fr

***NOTICE PROVISOIRE QUI EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉE NOTAMMENT SUR LES PLANS TECHNIQUES.
LES PRESTATIONS DE DECORATION RESTERONT IDENTIQUES.***

NOTICE DESCRIPTIVE

Prévue par l'article 18 du décret n° 67 du 22 décembre 1967
Suivant l'arrêté du 10 mai 1968 modèle adapté

RESIDENCE : LE LICHTENBERG

NOMBRE D'APPARTEMENTS : 27

NOMBRE D'EMPLACEMENT DE
PARKINGS : 28

NOMBRE DE GARAGE : 9

ADRESSE : 24 RUE DU CIMETIERE

COMMUNE : 67240 OBERHOFFEN SUR
MODER

**

*

- 1 - Caractéristiques techniques générales de l'immeuble.
- 2 - Locaux privatifs et leurs équipements.
- 3 - Annexes privatives.
- 4 - Parties communes intérieures à l'immeuble.
- 5 - Equipements généraux de l'immeuble.
- 6 - Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements.

JOEL OHAYON PROMOTION

1 CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Décapage du terrain, fouilles en excavation pour sous-sol, fouilles en rigoles ou trous isolés pour fondations.

Evacuation des terres, remblais en tout-venant soigneusement compacté.

1.1.2 Fondations

Semelles filantes ou plots isolés en béton armé suivant rapport de sondage, indications de l'ingénieur de structure et validation du bureau de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs de façade et pignons

Sous-sol : béton armé. Rdch : béton armé étage et combles :

En béton ou en maçonnerie de briques de terre cuite épaisseur 200 mm.

Murs ext :

sur briques finition extérieure par un crépi teinté dans la masse suivant les plans de l'architecte.

Isolation thermique par l'intérieur, épais selon étude thermique réalisée par le Bureau d'Étude, en appliquant la nouvelle réglementation RT 2012,

Murs Int :

sur brique plâtre ou plaques de plâtre de finition.

1.2.2 Murs refends et murs séparatifs

1.2.2.1. Entre cage d'escaliers et appartements.

En béton armé avec isolation thermique et phonique sur une face selon étude thermique et acoustique

l'épaisseur exacte de l'isolant sera définie par le Bureau d'Étude, conformément au calcul du coefficient thermique et phonique en appliquant la nouvelle réglementation, enduit pelliculaire sur la face non isolée.

1.2.2.2. Entre cage d'ascenseur et appartements.

néant

1.2.2.3. Murs sur joint de dilatation.

néant

1.2.3 Rampants de toiture

Sur charpente bois si volume toute hauteur

Composés de deux panneaux de laine minérale semi-rigide et de 2 plaques de plâtre suivant réglementation, fixation sur chevrons par suspentes métalliques,

l'épaisseur exacte de l'isolant sera définie par le Bureau d'Étude, conformément au calcul du coefficient thermique et phonique en appliquant la nouvelle réglementation.

1.2.4 Pieds droits des combles et sous toiture

JOEL OHAYON PROMOTION

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Plancher haut RC

1.3.1.1 surfaces logements

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage taloché la face supérieure sera isolée thermiquement par un panneau de polyuréthane avec pare vapeur, épaisseur de l'isolant selon étude thermique établie par le Bureau d'Etude, conformément à la réglementation RT 2012

1.3.1.2 surfaces terrasses

Dalle massive en béton armé épaisseur selon étude du BE Structure surfaçage taloché
Étanchéité + dalles sur plots au choix du maître d'ouvrage.
La sous-face en débord de bâtiment sera mise en peinture

1.3.2 Plancher haut R+1

1.3.2.1 surfaces logements

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage lissé prêt à recevoir un ragréage

1.3.2.2 surfaces balcons

Dalle massive en béton armé avec forme de pente vers l'extérieur épaisseur selon étude du BE Structure surfaçage taloché
La sous-face sera mise en peinture

1.3.3 Plancher haut R+2

1.3.3.1 surfaces logements

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage lissé prêt à recevoir un ragréage

1.3.3.2 surfaces terrasses

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage taloché la face supérieure sera isolée thermiquement par un panneau de polyuréthane avec pare vapeur, épaisseur de l'isolant selon étude thermique établie par le Bureau d'Etude, conformément à la réglementation RT 2012
étanchéité + dalles sur plots au choix du maître d'ouvrage.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Plaque de plâtre sur ossature métallique - épaisseur 70 ou 72 mm avec isolant.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Plaque de plâtre sur ossature métallique - épaisseur 70 ou 72 mm avec isolant.
Ba 13 hydro dans les pièces humides selon règlement en vigueur

JOEL OHAYON PROMOTION

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Cage d'escaliers

1.5.1.1- murs

1.5.1.2- escalier

En béton armé préfabriqué la structure sera définie par l'Ingénieur Conseil en structure, l'implantation sera réalisée suivant les plans de l'Architecte, les marches et contremarches recevront un ragréage et moquette avec traitement selon les normes PMR

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Elle sera assurée dans les logements par une extraction mécanique contrôlée, gaines métalliques placées dans les gaines techniques ou en soffite au plafond.

Type de VMC retenue suivant prescriptions de l'ingénieur fluide.

Extraction dans les pièces humides (WC, salle de bains, cuisine).

Entrée d'air dans les pièces principales par grille placée dans les caissons de volets roulants ou sur châssis des menuiseries extérieures.

1.6.2. Désenfumage de la cage d'escalier

Par un exutoire de fumée situé en partie supérieure avec commande au rez de chaussée.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Intérieur en PVC, extérieur en zinc dimensionnement selon indications du Bureau de l'Ingénieur Fluides.

1.7.2 Chute d'eaux usées

En pvc avec pièces de visite accessibles par une trappe située sur les gaines techniques selon indications du BE FLUIDES

1.7.3 Canalisations

Enterrées en grès, réseau apparent sous-sol et rdch en PVC.

Réalisation conforme aux exigences du service département des eaux et assainissement (SDEA).

1.7.4 Branchements aux égouts

Suivant accord du Service Départemental des Eaux et Assainissement (SDEA).

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente traditionnelle en bois équarri traité fongicide et insecticide.

1.8.2 Couverture sur charpente bois

Tuiles en terre cuite ou béton posées sur liteaux bois, couleur des tuiles suivant prescriptions du permis de construire, gouttières, tuyaux de descente, noues, etc. en zinc.

JOEL OHAYON PROMOTION

1.8.3 Accessoires de couverture

Gouttières, tuyaux de descente, bandes diverses exécution en zinc ou inox étamé plombé.

1.8.4 Terrasses accessibles

Selon pos 1.3.3.2

1.8.5 Souches de ventilation

En pvc pour colonnes de chute, en tôle galvanisée pour sortie de ventilation.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des entrées et pièces principales

Entrées, dégagements, séjours, chambres : revêtement en stratifié décoratif teinte à choisir sur catalogue du maître d'ouvrage.

Plinthes assorties aspect bois

2.1.2 Sols des salles de bains, cuisine et WC

Carrelage 30/30 en gré émaillé, classement UPEC selon réglementation teinte au choix des acquéreurs dans la gamme retenue par le Maître de l'Ouvrage posé par collage sur isolant acoustique au R+2 et attique sur chape au R+1, plinthes assorties.

2.1.3 Sols des balcons

Carrelage au choix du maître d'ouvrage.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 Revêtements salles de bains

Faïence murale sur toute hauteur sur l'ensemble des murs au choix des acquéreurs dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage,

2.3 PLAFONDS

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Application d'une peinture projetée fibreuse type Praya.

2.3.2 Sous-face des balcons et loggias

Deux couches de peinture pliolite ou béton brut.

JOEL OHAYON PROMOTION

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtres et portes fenêtres en P.V.C. de type monobloc ouverture à la française et 1 OB sur 1 ouvrant ou fixe selon plans architecte avec joints d'étanchéité,
Ouverture selon plan de façades de l'architecte.
PVC teinte blanc coté extérieur et coté intérieur, vitrage isolant 4+16+4 mm avec Argon suivant étude thermique, classement AEV selon étude thermique
Correction acoustique selon étude acoustique

2.4.2 Menuiseries extérieures salles de bains

Néant

2.4.3 Menuiseries extérieures des cuisines dans séjour

Idem que 2.4.1

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Fenêtres privatives en façade

Volets roulants en PVC avec ajourage et lame finale renforcée, assemblage par emboîtement, manœuvre par sangle ou tringle oscillante.
Un volet électrique sur la baie vitrée de la pièce de vie.

2.5.2 Fenêtres de toit

Néant

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques pour portes palières avec porte palière blindée isolée phoniquement conformément à la norme en vigueur.
Chambranle ébrasement bois pour portes intérieures.
Huisseries métalliques pour porte local poubelles et local vélos.

2.6.2 Portes intérieures

Porte intérieure à âme alvéolaire pré peinte avec ou sans gravure décorative au choix du maître d'ouvrage, montée sur chambranle et ébrasement l'ensemble qualité à peindre, serrure à clés et à décondamnation extérieure sur portes des W-C et salle de bains, garniture marque « HOPE série Tokyo » ou équivalent.

2.6.3 Portes palières

Porte blindée isoplane à âme pleine, Ei 30 sur huisseries métalliques pos 2.6.1
Vantail
Cadre bois, 2 parements en fibres de bois durs, âme acoustique multicouche 2 tôles d'acier, peinture satinée ou brillante. Verrouillage trois points et serrure de haute sécurité à cylindre.

2.6.4 Façades de placards

Porte coulissante teinte Erable clair cerisé ou blanche de type « SOGAL » ou équivalent, implantation selon les plans de l'architecte. Pas d'agencement intérieur.

JOEL OHAYON PROMOTION

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appui

Suivant plan de l'architecte.

Complément sur garde-corps et allèges basses en béton, en métal ou aluminium laqué.

2.7.2 Ouvrages divers

2.7.2.1. Séparation des balcons des étages

Séparation de balcon avec encadrement en PVC ou métallique avec remplissage vitrage opale feuilleté ou séparation en bois au choix du Maître de l'Ouvrage.

2.7.2.2. Séparation des terrasses RDC

Néant

2.7.2.3. Cage d'escalier

Garde-corps à barreaudage en acier peint pour palier d'arrivée

Mains courantes en acier peint

2.8 PEINTURE PAPIERS TENTURES

2.8.1 Sur menuiseries intérieures.

Une couche d'impression et deux couches de peinture GLYCEROPHTALIQUE satinée.

2.8.2 Sur murs

Application d'un enduit G.S. et Peinture fibreuse blanche type PRAYA ou équivalent jusqu'à recouvrement complet.

2.8.3 Sur plafond.

Idem pos 2.8.2

2.8.4 Sur tuyauterie et divers.

Une couche d'impression et deux couches de peinture GLYCEROPHTALIQUE satinée.

2.8.5 Sur portes palières.

Application de 2 couches de peinture Glycérophtalique satinée.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Evier sur demande sans supplément uniquement en cas de pose dans la gamme du maître d'ouvrage.

2.9.1.2 Evacuation des déchets

Local poubelles situé au rdch dans bâtiment.

JOEL OHAYON PROMOTION

2.9.2 Equipements sanitaires

2.9.2.1 Distribution d'eau froide et d'eau chaude

En tube P.V.C. pression dans gaines techniques et distribution apparente individuelle après robinet d'arrêt, en cuivre pour les appareils. Compteur individuel en location.

2.9.2.2 Production d'eau chaude par chaudière murale individuelle à ventouse, distribution par tube P.V.C. pression.

2.9.2.3 Evacuations

Evacuations apparentes en pvc dans les cuisines et wc, cachées dans des caissons carrelés dans les salles de bains.

2.9.2.4 Distribution gaz

Coffret en limite de propriété, alimentation gaz par réseau enterré.
Il n'est pas prévu d'attente pour raccordement individuel.

2.9.2.5 Appareils sanitaires et robinetterie

Baignoire en acrylique 170 x 75 cm, encastrement de baignoire en béton cellulaire revêtu de faïence avec trappe de visite, pour la baignoire douchette téléphone avec flexible.

Meuble vasque de 60cm avec robinet mitigeur, miroir et éclairage.

Cuvettes de WC posé sur pied en porcelaine vitrifiée avec double abattant et réservoir.

Bac receveur de douche selon plan architecte en céramique émaillée ou pvc, douchette avec flexible pour les appartements équipés d'une douche.

Robinetterie : mitigeur.

Les appareils sont de teinte blanche.

2.9.2.6 Branchement en attente

Branchement bouchonné pour lave-linge et lave-vaisselle dans toutes les cuisines ou salle de bains selon plans architecte avec robinet de puisage et évacuation sur siphon.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

L'installation électrique sera monophasée.

L'appareillage de coloris blanc sera encastré de type ARNOULD ESPACE ou équivalent

- toutes les prises de courant seront équipées de clips de protection
- tous les foyers lumineux comprendront un conducteur de protection
- tout appareillage posé par l'utilisateur dans le volume de protection de la baignoire ou de la douche, devra être de classe II conforme à la norme NF C - 15 - 100

Puissance à desservir

La puissance à desservir pour l'éclairage et le domestique sera déterminée en fonction de l'importance des logements.

JOEL OHAYON PROMOTION

2.9.3.2 Equipement de chaque pièce selon norme en vigueur à la date du permis de construire :

Entrée:

- 1 point lumineux
- 1 prise de courant
- 1 tableau de distribution, interrupteur différentiel pour circuits prises et lumières, disjoncteurs divisionnaires. dégagement (selon le cas)
- 1 point lumineux

Séjour:

- 1 point lumineux
- 1 prise de courant par tranche de 4 m² avec un minimum de 5 prises
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur (norme NRH) Chambre :
- 1 point lumineux
- 3 prises de courant
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur (la chambre la plus grande norme NRH) Cuisine:
- 1 point lumineux en applique au-dessus évier
- 1 point lumineux plafond
- 6 prises de courant confort dont 2 doubles à 1,20 m du sol
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur le cas échéant
- 1 prise pour lave-vaisselle
- 1 prise pour four
- 1 prise cuisson -
- 1 prise hotte
- 1 prise pour la machine à laver emplacement cuisine ou salle de bains selon plans

Salle de bain:

- 2 prises de courant (dont 1 à côté de l'interrupteur norme NRH)
- 2 points lumineux sur simple allumage, dont 1 au-dessus du plan vasque ou lavabo WC:.
- 1 point lumineux
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur (norme NRH)

Balcons et terrasses :

- 1 point lumineux équipé en applique
- 1 prise de courant

2.9.3.3 Sonnerie de porte palière

Un ouvre porte électrique avec commande sur visiophone implanté dans le hall de chaque appartement sera relié au portier de la porte d'entrée de l'immeuble.

NOTA : Toutes les prises de courant seront équipées d'écluses de protection, tous les foyers lumineux comprendront un conducteur de protection (terre).

Tout appareillage posé par l'usager dans le volume de protection de la baignoire, ou douche, Doit être de classe II conforme à la norme NF C 15 100.

JOEL OHAYON PROMOTION

2.9.4 Chauffage, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Chaudière murale individuelle, à condensation, au gaz de ville, aux normes NF, avec production d'eau chaude instantanée, implantation selon plan

Températures garanties dans les diverses pièces
Conforme à la réglementation en vigueur

2.9.4.2 Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs panneaux acier KERMI type THERM X2PROFIL ou équivalent dimensionnés suivant calculs thermiques avec robinet thermostatique sauf dans séjour où se trouve un thermostat d'ambiance.

2.9.4.3 Conduits et prises de ventilation

La ventilation sera du type mécanique contrôlée hygroréglable, permettant l'extraction de l'air dans les pièces humides par l'intermédiaire de bouches d'extraction.

2.9.4.4 Prises d'air frais

Grilles d'entrée d'air hygroréglables placées sur les caissons des volets roulants des menuiseries extérieures des pièces principales séjour et chambres.

2.9.5 Equipement de télécommunication

2.9.5.1 Radio-tv

- 1 prise TV dans le séjour pour un logement inférieur à 35 m²
- 2 prises TV : 1 dans le séjour et 1 dans une chambre pour 1 logement entre 35 et 100m²
- 3 prises TV : 1 dans le séjour et 1 dans 2 chambres (selon plan) pour un logement au-dessus de 100 m²

Il sera installé une antenne collective de réception hertzienne, ou au réseau câblé.

2.9.5.2 Téléphone

1 prise RJ 45 double sera posée dans le séjour, 1 prise RJ 45 sera posée dans chaque chambre.

Installation en attente de raccordement par le service de France Telecom.

JOEL OHAYON PROMOTION

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

Néant.

3.2 GARAGES

3.2.1 Parties privatives

Individuels en béton brut, porte basculante métallique à ressort.

3.3 STATIONNEMENT EXTERIEUR

Suivant plan.

Eclairage par candélabre sur système lumandar suivant le plan de masse

4 PARTIES COMMUNES DE L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Marbre de carrare ou équivalent selon choix de l'architecte.

4.1.2 Murs

Revêtement décoratif selon proposition de l'Architecte.

4.1.3. Plafonds

Faux plafond acoustique avec peinture fibreuse blanche type PRAYA ou peinture lisse.

4.1.4. Porte d'accès

Porte vitrée en PVC ou alu teinte foncée, poignées en aluminium, serrure à barillet.

4.1.5. Equipement électrique

Luminaires aux plafonds ou aux murs raccordés à une minuterie et détecteurs volumétriques

4.1.6. Local poubelles, chaufferie, local vélos

4.1.6.1 Sol, murs, plafonds Maçonnerie
ou béton brut.

4.1.6.2 Menuiserie extérieure

Porte métallique pour accès local poubelles.

JOEL OHAYON PROMOTION

4.2 CIRCULATIONS DES ETAGES

4.2.1 Sols

Suivant choix de l'architecte.

Moquette avec les plinthes assorties sur mur pour les dégagements intérieurs

4.2.2 Murs

Revêtement du type PRAYA ou tout autre revêtement au choix du maître d'ouvrage.

4.2.3. Plafonds

Revêtement du type PRAYA ou tout autre revêtement au choix du maître d'ouvrage

4.2.4. Chauffage

Néant.

4.2.5. Equipement électrique

Plafonniers, appliques ou spots dans plafond sur minuterie ou détecteur de présence.

4.2.6. Façades des gaines techniques

En aggloméré de bois à peindre sur ossature bois, classement M1 ou M0 suivant classification de l'immeuble.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 TELECOMMUNICATIONS

5.1.1 Téléphone

Raccordement au réseau téléphonique.

5.1.2 Antenne tv et radio

Antenne collective de TV pour TNT.

Tube en attente (dans parties communes) pour raccordement au réseau câblé.

5.2 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Le stockage des ordures ménagères est prévu dans un local poubelle situé à l'extérieur du bâtiment.

5.3 BOITES A LETTRES

En métal laqué comprenant boîte à lettre individuelle et commande d'ouverture centralisée
Suivant normes applicables.

JOEL OHAYON PROMOTION

5.4 VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

Type simple flux HYGRO B. Les rejets de l'air vicié s'effectuent en toiture. Le moteur est situé en combles perdus ou en toiture.

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 Comptage général

Situé dans une fosse à compteur en limite de propriété

5.5.2 Branchements particuliers

Un piquage sur colonne pour la distribution de chaque appartement avec manchon pour pose de compteurs individuels (hors prestation).

5.5.3 Colonnes montantes

Posées à l'intérieur des gaines techniques avec robinet d'arrêt et purge en pied de colonne.

5.6 ALIMENTATION EN GAZ

Raccordement au réseau gaz pour le chauffage individuel ou collectif. Il n'est pas prévu d'alimentation gaz pour la cuisson.

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Raccordement au réseau électricité.

5.7.1 Comptage des services généraux

Situé dans placard technique.

5.7.2 Branchements et comptage individuel

Comptage électronique situé sur tableau de chaque appartement.

Les tableaux individuels sont situés à l'intérieur de chaque appartement.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET AIRES DE STATIONNEMENT

Forme stabilisée avec pentes vers avaloirs ou caniveaux, couche de roulement en enrobé noir ou engravillonnement suivant choix du maître d'ouvrage.

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

Enrobé ou pavage devant l'entrée du bâtiment.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Plantations, engazonnement

Mise en forme générale, engazonnement et plantations suivant plan général du permis de construire.

6.3.2 Arrosage

Un robinet d'arrosage pour espaces verts.

6.4 RESEAUX DIVERS

6.4.1 Eau, égouts, électricité et gaz

Branchement aux réseaux prévus en limite parcellaire.

Les eaux pluviales des toitures seront dirigées gravitairement vers le réseau d'évacuation.

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

Devant la porte d'entrée de l'immeuble des garages par système sur lumandar ou sur détecteur de présence.

GENERALITES

PLANS

Les cotes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou autres.

Les perspectives extérieures n'ont pas de valeurs contractuelles dans l'aménagement paysager, qui sera travaillé en fin de chantier par le maître d'ouvrage.

MATERIAUX APPAREILS

Les types et marques d'appareils, la nature des matériaux prévus dans la présente notice descriptive, pourront être modifiés en cas de cessation de fabrication, rupture de stock ou difficultés d'approvisionnement.

Ils seront remplacés par des appareils ou matériaux de caractéristiques et de qualité équivalente, sur décision du Maître d'ouvrage.

MODIFICATIONS MO

Les modifications, dont la nécessité n'apparaît souvent qu'en cours de travaux, n'altèrent en aucun cas la qualité des prestations. Elles ne seront réalisées que dans l'intérêt des acquéreurs et ces derniers s'engagent à les accepter sans réserve.

MODIFICATIONS ACQUEREURS

Les modifications, que les acquéreurs pourraient envisager à l'intérieur des appartements, ne pourront être effectuées qu'à la condition de respecter les éléments d'ossature (sauf avis favorable du Maître d'œuvre) les canalisations communes, l'ordonnancement des façades, etc.

Ces modifications devront être demandées le plus tôt possible, elles ne devront pas perturber la bonne marche des travaux.

TEINTES

Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes, les essences des bois apparents, les teintes des façades, l'aménagement des abords la décoration des parties communes en général, seront déterminés par le Maître d'ouvrage.

A STRASBOURG, le 1er JUIN 2018

